

Date de dépôt : 22 juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Weiss : Le SPPE est-il une cellule partisane de gauche et/ou une annexe syndicale ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (SPPE) voit son rôle synthétisé sur le site internet de l'Etat :

« A Genève, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme informe, oriente et conseille le grand public et collabore avec ses partenaires sur les principes d'égalité; il contrôle l'application des lois et des règlements en la matière.

Pour réaliser ses objectifs, le SPPE travaille en réseau. Il organise des événements médiatiques et des formations; produit et diffuse des informations spécialisées; mène des campagnes de sensibilisation et se positionne par des recommandations. Il fournit également un travail de contrôle, de conseil et d'orientation juridiques. »

A ce titre, on y trouve des détails sur la préparation de la journée du 14 juin, journée d'actions et de revendications en souvenir de la grève des femmes du 14 juin 1991 (<http://www.ge.ch/egalite/actualites/?rubrique=14-06-11>).

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il préciser à ce Grand Conseil si certaines des actions annoncées sont en conformité avec le rôle de l'Etat, et notamment son devoir de réserve à l'égard d'actions politiques (initiatives, référendums, pétitions) menées par des partis ou des syndicats ? Considère-il que ledit

service a outrepassé son rôle ? Quelles mesures entend-il prendre à l'avenir pour éviter, le cas échéant, la poursuite de pareilles « initiatives » ?

Trois types d'exemples servent à soutenir la question posée.

On trouve ainsi, parmi les différentes actions de la matinée du 14 juin, une « action tractage » dans l'industrie et une annonce des stands de récolte de signatures pour l'initiative sur le salaire minimum (dont il n'est pas besoin de souligner qu'elle ne concerne pas que les femmes).

*Parmi les revendications, on lit en particulier l'exigence d'une fin des emplois précaires et sur appel, celle d'un congé paternité (dont pour les hommes) et d'un congé parental (pour les deux sexes, selon une conception traditionnelle), celle aussi d'une baisse du temps de travail professionnel sans réduction de salaire **pour toutes et tous** (mise en gras par l'auteur de cette IUE, en raison du caractère explicitement non spécifique aux femmes de cette revendication).*

Enfin, parmi les appels à actions, le soutien à faire signer et déposer la pétition des syndicats SIT et Unia « non au dumping social et salarial dans la vente » et la pétition « Stop à l'hypocrisie » qui concerne les sans-papiers qui, à notre connaissance, sont des deux sexes.

Subsidiairement, le Conseil d'Etat peut-il indiquer à ce Grand Conseil si, pour ne prendre que ces exemples, le Service de la promotion économique peut d'ores et déjà se préparer à combattre l'initiative annoncée de l'UDC visant à mettre fin à la libre circulation des travailleurs et si l'Administration fiscale cantonale peut prendre position sur son site contre (ou pour) l'initiative Minder et pour (ou contre) celle des Jeunes socialistes dite 1 :12 sur les inégalités salariales ?

Fondamentalement, cette IUE pose donc la question de l'activisme politique et syndical non pas des collaborateurs de l'Etat, mais de ses unités (services, directions, offices).

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'interpellation urgente écrite reprend le texte présentant le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) sur la page d'accueil de son site internet. Sur celle-ci, figure également la rubrique *Actualités*, ayant vocation d'agenda régional, qui relaie sous forme brève et temporaire, les événements ou informations actuels du réseau de partenaires travaillant en lien avec les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le canton de Genève. On y trouve des informations concernant des événements festifs mais aussi des propositions de formations, ou encore des outils de travail émanant d'autres administrations, associations ou institutions genevoises ou romandes. Au sein de cette rubrique, se trouve donc notamment le programme de la journée du 14 juin 2011 organisée par des associations et syndicats. Les exemples cités pour soutenir la question posée ci-dessus sont tous tirés du dépliant d'informations, à signature de ces derniers, desquels le SPPE ne fait pas partie.

Par ce qui précède, il peut donc être affirmé qu'en aucun cas ni cette action ni les textes cités n'émanent du SPPE, eu égard à son devoir de réserve à l'égard d'actions politiques menées par les partis ou des syndicats.

Il peut en outre être précisé que la page *Actualités* du site internet du SPPE est le seul endroit de son site qui présente des informations émanant d'autres institutions ou associations actives sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes. Cela dit, il faut admettre que cette pratique de relais d'informations avec le réseau des partenaires impliqués sur les questions d'égalité entre homme et femme peut poser problème et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Etat.

Enfin, le Conseil d'Etat confirme que les services de l'administration ne sont pas habilités à prendre part à une campagne politique dans quelque domaine que ce soit.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER